EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 62

Le vendredi 12 avril 2019 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 28 mars 2019.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 8 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/05/2019

Participation NON GEMAPI des Communes

Collège NON GEMAPI
Membres en exercices: 58
Membres présents et représentés: 42

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
17 AVR. 2019
A LA SOUS-PREFECTURE

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue,
Vu l'article 6 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2019,

Le Collège NON GEMAPI DECIDE à l'unanimité:

- d'augmenter la valeur du point de 758,00 € à 774,67 €, suivant le tableau ci-joint.
- d'augmenter la valeur du seuil de participation maximum des communes de 2,51 à 2,57€/habitant/an.

Ceci portant la cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE à 1,66 € pour 2019

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 17.04.2019

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 15 avril 2019

Le Président,
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.